

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Le fabricant RG SAFETY, 817, rue Nicéphore Niepce ZAC de la Fouillouse, 69800 SAINT-PRIEST CEDEX, FRANCE, déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle neuf mentionné ci-après :

Chaussures de sécurité de la marque ERGOS référence **ROISSY 2 u S3 SRC**
Code : 572010

- est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 et aux normes nationales transposant les normes harmonisées EN ISO 20345:2011 et EN 12568:2010
- est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) référence F-155-04604-21 du 29/06/2021 délivrée par le laboratoire notifié n° 0465 :

CIMAC
C.so Giacomo Brodolini, 19
27029 VIGEVANO (PV), ITALIE

Fait à Saint Priest, le 8 Juillet 2021

Signé par et au nom de RG SAFETY
Responsable Homologation Produit
William YAU CHUN WAN

